

# **SAINT-MARTIAL-DE-VALETTE**

## **BULLETIN MUNICIPAL**

**ÉTÉ 2026**





# SOMMAIRE



- p. 1 – L'édito du Maire
- p. 2 – Les conseillers municipaux
- p. 3 – Les commissions communales
- p. 4 – Le relais de l'égalité
- p. 5 – Le personnel communal
- p. 6 – Protégez-vous en cas de fortes chaleurs
- p. 7 – Stop au moustique tigre
- p. 8 – Obligations de débroussaillage
  - Déjections canines sur la voie publique
- p. 9 – Fête des voisins
  - Comité des fêtes
- p. 10 – ADEPEV
- p. 11 – L'amicale laïque
  - La gazette du Picatau
  - Bénévoles pour l'église
- p. 12 – Nouvelles entreprises
  - Ti qong Taï chi
- p. 13 – Lydie Côte
  - Appel à volontaires

# L'ÉDITO DU MAIRE



Chers concitoyennes, chers concitoyens,

C'est avec une profonde émotion et un immense honneur que je m'adresse à vous aujourd'hui en tant que nouveau maire de Saint-Martial-de-Valette. Ce mandat, que vous m'avez confié, représente bien plus qu'une fonction, c'est un engagement total au service de notre territoire et de ses habitants.

Ce premier éditorial est l'occasion pour moi de vous exprimer ma gratitude pour la confiance que vous avez placée en notre équipe municipale. Je mesure pleinement la responsabilité qui nous incombe : **celle de faire de Saint-Martial-de-Valette, une commune toujours plus dynamique, solidaire et durable où il fait bon vivre ensemble.**

Notre équipe est désormais en ordre de marche, chaque conseillère et conseiller ayant choisi son ou ses domaines de compétences tant au niveau de la commune que de l'intercommunalité. Vous pourrez faire plus ample connaissance avec eux dans les pages de ce bulletin.

Je voudrais également rendre hommage au personnel communal qui œuvre au quotidien à la bonne marche de notre village. Il figurent également dans ce même bulletin avec les missions qui leurs sont confiées.

Cette première année sera consacrée à une remise à niveau dans bien des domaines.

Les véhicules communaux, fourgon et tracteur, vieillissants, nécessitent d'importantes réparations et améliorations. Le choix a été fait de les remettre en état car malgré une mécanique fatiguée par un manque de suivi de leur entretien, ils sont plutôt en bon état général.

Les réparations représentent certes un budget mais sans commune mesure avec l'achat de deux véhicules plus récents et des nombreux désagréments de pannes d'électronique.

Il faut également nous doter du matériel minimum pour permettre à l'équipe technique de fournir un travail de qualité et de prendre en compte de nouvelles missions telle que l'entretien des chemins de randonnées.

Nous allons commencer à lutter contre le réchauffement climatique ou plutôt à nous adapter avec un effort tout particulier consenti à l'école maternelle, par la mise en place d'un auvent dans la cour de récréation destiné à abriter les bambins du soleil et de la pluie. Cet équipement constitue une priorité.

L'école fera dans les années à venir l'objet d'un programme ambitieux de renaturation des cours.

De gros chantiers seront conduits au cours de ce mandat, comme la prévention des inondations notamment au niveau du camping l'Agrion Bleu et du moulin Grolhier. La commune a été reconnue en état de catastrophe naturelle suite aux débordements successifs du Bandiat au mois de mars.

Dans les mois à venir, nous mettrons tout en œuvre pour :

- **Renforcer le lien social** : en organisant des rencontres, en soutenant les associations, en écoutant vos attentes et en organisant des journées citoyennes.
- **Améliorer notre cadre de vie** : avec des projets concrets pour l'embellissement de la commune, la mobilité douce et la transition écologique.
- **Stimuler l'économie locale** : en accompagnant dans leurs projets nos commerçants, artisans et entreprises, piliers de notre vitalité collective.

Votre participation est essentielle.

N'hésitez pas à nous faire part de vos idées, de vos questions ou de vos préoccupations par le biais de nos sites, pour construire ensemble, l'avenir de Saint-Martial-de-Valette.

Je vous laisse feuilleter ce bulletin municipal qui saura, je l'espère, vous informer.

Il ne me reste plus qu'à vous souhaiter de passer un bel été et à vous remercier encore pour la confiance que vous nous témoignez.

Bien à vous,  
Jean-Pascal Gouilhers

# LES CONSEILLERS MUNICIPAUX

## LES DÉLÉGATIONS ET COMMISSIONS

### **Jean-Pascal Gouilhers, Maire**

Élu communautaire, Membre du bureau de la régie eau et assainissement, Membre Commission Eau - Assainissement, Membre du collège élus du CST CCPN, Membre Commission urbanisme habitat Suppléant Commission développement économique et numérique.

### **Pascal Dumonteit, 1er adjoint,**

délégué à l'aménagement du territoire, grands travaux, bâtiments développement durable, gestion des risques, Référent sécurité routière, Référent PLUIH, Membre Commission urbanisme habitat.

### **Solange Lapouge, 2è adjointe,**

déléguée à la vie scolaire, vie associative, gestion des salles, gestion du cimetière. Membre Commission action sociale santé.

### **Fabien Géreud, 3è adjoint,**

délégué à la restauration scolaire, approvisionnements, achats, bureautique, Élu communautaire, délégué au Syndicat Départemental d'Énergies de la Dordogne, représentant au SMCTOM, CLECT de la CCPN.

### **Francis Defrance, Conseiller**

Délégué suppléant Commission des finances, CLECT.

### **Bénédicte Sopin, Conseillère**

Déléguée Régie eau et assainissement, Membre Commission Culture, Tourisme et Communication, Déléguée suppléante PNR périgord Limousin, Déléguée suppléante SMCTOM, Déléguée suppléante SYMBA Bandiat - Tardoire, Régie eau et assainissement

### **François Colin, Conseiller**

Délégué SMCTOM Nontron, Membre Commission Environnement - Transition écologique, Délégué suppléant Régie eau-assainissement.

### **Carol FRANÇOIS, Conseillère**

Membre Comité de pilotage de la Convention Territoriale Globale, Élu Rurale Relais de l'Égalité, Déléguée suppléante SMCTOM, Membre suppléante commission Enfance - Jeunesse - Sport.

### **Laurent Mazière, Conseiller,**

délégué travaux de maintenance, services techniques, entretien de la voirie et des abords... Délégué Syndicat départemental des énergies de la Dordogne.

### **Yannis Elisabeth, Conseiller**

Délégué Régie eau et assainissement, Correspondant Défense, Membre suppléant Commission Environnement - Transition écologique.

### **Sophie Rolin, Conseillère**

déléguée à la communication, Élu Rurale Relais de l'Égalité, Membre suppléante Commission Eau - Assainissement.

### **Sandrine Lagarde, Conseillère**

Membre de la sous-commission Culture, Déléguée suppléante Transports Scolaires (SMIPS), Référente suppléante PLUIH.

### **Emilie Béneyrol, Conseillère**

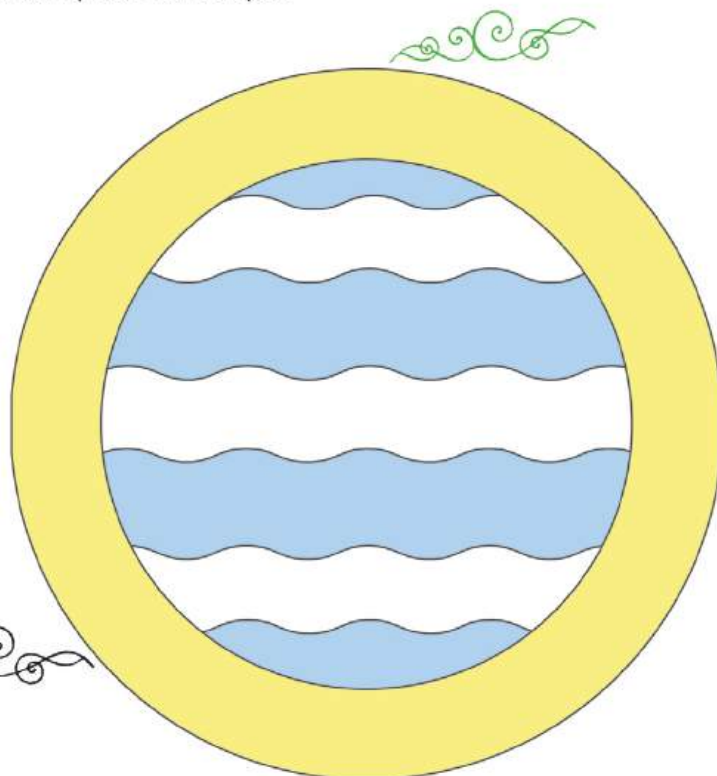
Déléguée Transports Scolaires (SMIPS), Membre commission Enfance - Jeunesse - Sport, Déléguée suppléante Syndicat départemental des énergies de la Dordogne, Membre suppléante Comité de pilotage de la Convention Territoriale Globale.

### **Delphine Sallat, Conseillère**

Élu Rurale Relais de l'Égalité, Membre Commission action sociale Santé.

### **Gilles Verriez, Conseiller**

Délégué PNR Périgord Limousin, Délégué SYMBA Bandiat-Tardoire, Membre Commission développement économique et numérique.



# LES COMMISSIONS COMMUNALES

## **Commission d'Appel d'offres :**

Fabien Géreaud, François Colin, Laurent Mazière.  
Suppléant-es : Carol François, Yannis Élisabeth, Sophie Rolin.

## **Commission de la Commande publique :**

Laurent Mazière, Fabien Géreaud, François Colin, Yannis Élisabeth, Gilles Verriez, Émilie Beneyrol.

## **Commission Communication :**

Sophie Rolin, Carol François, Bénédicte Sopin, Delphine Sallat, Gilles Verriez.

## **Commission Écoles :**

Solange Lapouge, Francis Defrance, Émilie Bénérol, Sophie Rolin, Sandrine Lagarde, Carol François.

## **Commission Finances :**

Pascal Dumonteit, Solange Lapouge, Fabien Géreaud, Laurent Mazière, Carol François, Francis Defrance, François Colin.

## **Commission recrutement :**

Solange Lapouge, Laurent Mazière, Carol François, François Colin, Yannis Élisabeth, Gilles Verriez, Delphine Sallat, Émilie Bénérol, Sandrine Lagarde.

## **Commission Travaux :**

Fabien Géreaud, Laurent Mazière, Émilie Beneyrol, François Colin, Yannis Elisabeth.

## **Solidarité - Soutien à la population :**

Yannis Élisabeth, Gilles Verriez, Carol François, Émilie Bénérol, Sandrine Lagarde.



# LE RELAIS DE L'ÉGALITÉ DE SAINT-MARTIAL-DE-VALETTE

**Vos élues sont à votre écoute, pour lutter contre  
les violences intrafamiliales, les inégalités et  
discriminations.**



## **Notre rôle :**

**Écouter, soutenir, sensibiliser, identifier et lutter  
contre les violences et les discriminations.**

Vos élues rurales relais de l'égalité :

- Sont à l'écoute des victimes de violence et de discriminations et les accompagnent vers des structures adaptées.
- Assurent un suivi de toute procédure enclenchée à la suite des violences.

ERRE (Élue Rurale Relais de l'Égalité) met en place des actions adaptées aux spécificités des territoires ruraux **en faveur des femmes et de la lutte contre les violences.**

ERRE a vocation à s'appliquer à **toute situation de discrimination rencontrée sur une commune rurale : raciale, LGBTQIA+, situation de handicap...**

Les élues relais de l'égalité de Saint-Martial-de-Valette sont :  
Carol François, Sophie Rolin et Delphine Sallat.

Elles sont joignables à cette adresse :  
[regalite.stmartial@proton.me](mailto:regalite.stmartial@proton.me)

**Vous pouvez aussi leur laisser un message dans  
la boîte aux lettres de la Mairie.**

Plus d'infos sur [www.eva24.fr](http://www.eva24.fr)

Découvrez aussi **Mémo de Vie** [www.memo-de-vie.org](http://www.memo-de-vie.org)  
La plateforme digitale de France Victimes est une plateforme gratuite et sécurisée, pour accompagner les personnes victimes à sortir des violences (violences conjugales, intrafamiliales, harcèlement, discrimination, etc.). Elle s'adresse également aux proches et aux témoins. Elle permet de prendre conscience des violences subies, de sécuriser des documents et témoignages, d'étayer un dossier et d'entamer une démarche en toute confiance, tout en proposant un accompagnement personnalisé aux personnes victimes.

# LE PERSONNEL COMMUNAL



**Christelle LARIVIÈRE**  
Secrétaire générale de  
Mairie



**Audrey VASSEUR**  
Secrétaire polyvalente



**Rebecca BARTCOVIK**  
Animatrice  
pause méridienne



**Alexandra CHEMIN**  
Maternelle ATSEM



**Yannick DECOSTER,**  
Cantinier



**Marine DEMAT**  
Agent de service remplaçante  
Pause méridienne  
et entretien locaux école



**Harmony DESSOLAS**  
Maternelle ATSEM



**Angéline DUPONT,**  
Animatrice pause  
méridienne et agent de  
service nettoyage école



**Laurence Gerardot**  
Agent technique  
polyvalent, école,  
bâtiments communaux



**Sandrine LAPOUGE**  
Agent de service cantine  
pause méridienne et  
école



**Mireille MANAUD**  
Maternelle ATSEM



**Anthony DIAS-NABAIS**  
Cantonnier titulaire



**Franck RISSER**  
Cantonnier saisonnier

# PROTÉGEZ-VOUS ET PROTÉGEZ VOS PROCHES EN CAS DE FORTES CHALEURS

## L'été a déjà commencé au mois de mai !

*Comme chaque année nous vous rappelons les bons réflexes pour vous prémunir des dangers induits par les fortes chaleurs.*

Fatigue, sueurs abondantes, nausées, maux de tête, vertiges, crampes, déshydratation, coup de chaleur... Les périodes de fortes chaleurs reviennent et peuvent avoir de graves effets sur la santé des personnes les plus vulnérables. Le ministère de la Santé rappelle les gestes pour se protéger.

Un **pic de chaleur** est un épisode caractérisé par une chaleur intense, de courte durée (sur 1 à 2 jours) ou par des températures élevées qui perdurent dans le temps. Un épisode de **canicule** présente de très fortes chaleurs le jour et la nuit durant **au moins 3 jours consécutifs**.

### Adoptez les bons réflexes !

L'exposition aux fortes chaleurs présente un risque important pour la santé de tous et particulièrement pour les personnes les plus fragiles : les personnes âgées, les enfants en bas âge, les femmes enceintes, les personnes en situation de handicap ou souffrant de maladies chroniques ou celles prenant certains médicaments et les personnes précaires.

Des gestes simples permettent d'éviter les accidents graves, comme la déshydratation ou le coup de chaleur.

**N'hésitez pas à prendre toutes les précautions avant les premiers signes de souffrance corporelle, même s'ils vous paraissent insignifiants !**

Les principales pathologies liées à la chaleur sont la fatigue pouvant entraîner des étourdissements, un malaise, les crampes musculaires, la déshydratation. D'autres symptômes comme la constipation, la perte de poids ou encore l'hypotension artérielle et la tachycardie peuvent survenir. Le risque le plus grave est le coup de chaleur, qui peut entraîner le décès.

Avec la chaleur, le corps a des difficultés à réguler sa température et d'autres symptômes peuvent apparaître : peau chaude, rouge et sèche, maux de tête, nausées, somnolences, comportements agressifs inhabituels.

### Protégez-vous en adoptant les gestes suivants :

- restez au frais ;
- buvez de l'eau et privilégiez l'eau gélifiée ou l'eau pétillante pour les personnes qui font des fausses routes ;
- évitez les boissons à forte teneur en caféine type café, thé ou très sucrées comme les sodas ;
- mouillez-vous le corps ;
- fermez volets et fenêtres ;
- privilégiez les activités douces ;
- mangez frais et équilibré ;
- évitez l'alcool ;
- prenez des nouvelles des plus fragiles ;
- en cas de malaise, appelez le 15.

Il est aussi important de **surveiller votre alimentation**. Mangez suffisamment, en fractionné au cours de la journée si besoin et nourrissez-vous de façon équilibrée en privilégiant des aliments riches en eau (fruits, crudités, légumes, soupes froides, compotes, etc.). Enfin, évitez de manger ou de boire des produits glacés.

### Gardez votre logement frais !

Voici quelques recommandations pour maintenir votre logement au frais :

Dans la journée, fermez les volets dès que le soleil tape sur la fenêtre ou avant de partir travailler le matin. Fermez aussi les fenêtres dès que la température extérieure dépasse celle de votre logement.

Si votre logement a des expositions multiples, maintenez les fenêtres fermées du côté du soleil et ouvertes du côté ombragé si cela permet de faire des courants d'air.

Pour refroidir les pièces, par évaporation d'eau, vous pouvez pendre un linge humide devant une fenêtre ouverte du côté ombragé.

Ouvrez les fenêtres la nuit et créez des circulations d'air pour évacuer la chaleur stockée à l'intérieur. Utilisez ventilateurs et brumisateurs. Vous pouvez placer un pain de glace ou un sac de glaçons devant un ventilateur.

Éviter de faire fonctionner des appareils qui produisent de la chaleur : plaques chauffantes, four... Vous pouvez aussi placer sur les vitres des films anti-chaleur, ils peuvent repousser jusqu'à 90 % des rayonnements solaires avant qu'ils ne pénètrent à l'intérieur des pièces.

# STOP AU MOUSTIQUE TIGRE

## Agissons ensemble !

Un petit fauve est susceptible de s'installer sur votre terrasse ou votre jardin !

Son nom, le **moustique tigre** (*Aedes albopictus*). Originaire d'Asie du Sud Est, le moustique tigre s'installe de plus en plus en France et en Europe. Sa présence est avérée depuis plusieurs années dans le département de la Dordogne.

Vecteur de maladies comme la dengue, le chikungunya ou Zika, il prolifère rapidement, surtout en milieu urbain. Chacun peut agir pour limiter sa propagation en adoptant des gestes simples au quotidien.

### Pourquoi le moustique tigre est-il dangereux ?

Parce qu'il transmet des maladies : dengue, chikungunya, zika (rare en métropole, mais risque en augmentation).

Il pique le jour. Contrairement aux autres moustiques, il est actif dès le lever du soleil et il se reproduit vite. Une femelle pond jusqu'à 200 œufs dans de petites quantités d'eau stagnante.

### Comment éviter sa prolifération ?

#### 1. En Supprimant les eaux stagnantes.

Le moustique tigre pond ses œufs dans toute eau stagnante, même en petite quantité. Vérifiez et videz régulièrement : coupelles sous les pots de fleurs, pneus usagés, jouets, bac à sable, gouttières, regards, fossés mais aussi seaux, arrosoirs, bidons.

#### 2. En protégeant les réserves d'eau

Couvrir les bidons, citernes et bassins avec un voile moustiquaire ou un couvercle hermétique. Traiter l'eau des piscines, fontaines et bassins avec des produits anti-larvaires (disponibles en jardinerie).

#### 3. En limitant les piqûres, par le port des vêtements longs et clairs (les moustiques sont attirés par les couleurs foncées), en utilisant des répulsifs cutanés (recommandés par l'ANSES : DEET, icaridine, IR3535).

Vous pouvez également installer des moustiquaires aux fenêtres et sur les berceaux ou même utiliser des ventilateurs ou climatiseurs : les moustiques évitent les courants d'air.

#### 4. En signalant sa présence.

Si vous pensez avoir repéré un moustique tigre (rayures noires et blanches, taille < 1 cm), signalez-le sur le site Signalement Moustique ou via l'appli iMoustique. Il faut agir collectivement en sensibilisant notre entourage et en partageant ces gestes simples avec nos voisins et nos amis.

### À RETENIR

**Un moustique tigre, c'est 1 œuf + 1 eau stagnante + 7 jours = 200 nouveaux moustiques !**

Chaque geste compte : en éliminant les eaux stagnantes autour de chez vous, vous protégez votre santé et celle de votre communauté.



# OBLIGATION DE DÉBROUSSAILLAGE

**Penser à protéger son habitation des feux de végétation dès l'automne, c'est investir aujourd'hui pour sa sécurité de demain.**

Le changement climatique intensifie le risque de feux de forêt et de végétation. La saison des feux s'allonge et le risque s'étend progressivement dans de nouvelles régions. Ces dernières années, des feux d'une ampleur inédite ont ravagé plusieurs pays européens et la France n'est pas épargnée.

**Pour prévenir ce danger, le débroussaillage de votre terrain et des abords de votre habitation est la meilleure des protections pour vous, vos biens et la nature environnante.**

Le débroussaillage est la ceinture de sécurité de votre habitation face aux feux : il limite leur propagation, en diminue leur puissance et facilite l'intervention des sapeurs-pompiers. En débroussaillant votre terrain, vous investissez pour votre sécurité.

**En France, dans les zones particulièrement exposées au risque d'incendie, le débroussaillage est une obligation légale. C'est le cas pour la quasi-totalité du territoire de notre commune.**

L'automne et l'hiver sont les meilleures périodes pour effectuer les travaux lourds de débroussaillage. Les végétaux ont perdu leurs feuilles ce qui facilite les interventions. C'est également une période propice à la coupe des broussailles.

**Débroussailler, qu'est-ce que c'est ?**

Débroussailler vise à réduire la masse de végétaux dans une zone de 50 mètres autour de vos bâtiments ou autre équipement.

Ce n'est ni une coupe rase, ni un défrichage. Le débroussaillage correspond à plusieurs types de travaux : des travaux de réductions fortes de la végétation qui peuvent nécessiter la coupe d'arbres ou d'arbustes, l'entretien qui consiste à maintenir une faible masse de végétaux au sol en coupant les herbes et la broussaille, et le nettoyage qui comprend l'élimination des déchets végétaux et l'éloignement de tout potentiel combustible aux alentours de l'habitation.

Réduire et contrôler la végétation aux abords de son habitation permet de diminuer l'intensité des feux et de limiter leur propagation.

**Qui est concerné ?**

Vous êtes concerné par cette obligation si vous êtes propriétaire de bâtiments ou d'équipements situés dans un territoire à risque, à l'intérieur et jusqu'à 200 mètres de bois, forêts, landes, maquis et garrigues. Vous êtes également concerné si vous possédez une parcelle constructible dans les zones précitées. Les voies de transport sont également concernées.

La réalisation du débroussaillage peut, par ailleurs, nécessiter d'intervenir sur la propriété de vos voisins, **car la responsabilité du débroussaillage pèse sur le propriétaire de la construction à défendre.** Il vous appartient alors de demander à vos voisins l'autorisation d'accéder à leur terrain et d'y effectuer les opérations de débroussaillage. En cas d'opposition, ces travaux seront à leur charge et relèveront de leur responsabilité (tant administrative que pénale). Le maire est chargé du contrôle du respect de cette obligation et les agents assermentés, notamment ceux de l'Office national des forêts (ONF), sont habilités à verbaliser.

## DÉJECTIONS CANINES SUR LA VOIE PUBLIQUE

Notre village est beau, il est dommage que l'attention soit attirée par des crottes de chiens sur les trottoirs et les espaces verts.

De nombreuses réclamations arrivent régulièrement en mairie, tant par notre personnel que par des riverains. Une pétition récente aborde ce sujet, les mêmes noms de maîtres indécents voire menaçants reviennent souvent !

Les cantonniers travaillent au quotidien pour améliorer le cadre de vie et l'embellissement de notre commune. Chaque jour, lors de l'entretien des trottoirs et des pelouses, ils se retrouvent les pieds et les mains dans les déjections canines.

Plus grave, les pelouses qui devraient pouvoir être utilisées par les enfants deviennent insalubres.

**Les propriétaires de chiens doivent prendre leurs responsabilités.**

Lorsque vous vous promenez dans la rue avec votre animal, conservez toujours des sacs plastiques dans votre poche. Lorsque l'animal fait ses besoins, sortez votre sac plastique, ramassez la crotte, retournez le sac sur lui-même, faites un nœud puis jetez-le à la poubelle grise la plus proche.

Ce n'est ni aux cantonniers, ni aux riverains d'enlever les excréments de votre toutou qui trônent au gré de leurs envies sur le trottoir ou dans l'herbe !

Aimer les animaux, c'est aussi accepter de respecter quelques règles de savoir vivre notamment pour éviter les désagréments des déjections canines sur la voie publique. En quelques leçons, maîtres et chiens peuvent adopter un comportement citoyen.



# FÊTE DES VOISINS

## On cuisine ensemble, on mange ensemble !

Une fête des voisins se déroulera le **dimanche 23 août, Place de la Fontaine (lavoir du bourg) !**

**Nous nous retrouverons le matin pour cuisiner ensemble puis manger et partager un moment convivial.**

N'hésitez pas à apporter vos boissons.  
L'après-midi sera ponctuée de moments festifs, d'animations et ateliers !

Cet évènement est porté par des habitant.e.s de la commune et propulsé par l'association La Sauce Paysanne qui propose d'animer des temps de cuisine et de repas partagés lors de fêtes de voisins en Périgord Nontronnais, grâce à sa cantine tout terrain (cantine créée par les étudiants de l'ENSAD en 2025).

Cette **cantine tout terrain** est un ensemble de modules autonomes permettant de cuisiner en extérieur et de partager un repas dans une ambiance conviviale.

Une participation à prix libre au repas permettra de financer les matières premières.

Ce repas permettra aussi de soutenir le futur projet de cantine solidaire en Périgord Nontronnais.

Pour connaître les détails de cet évènement, le conseil municipal veillera à transmettre les informations sur les réseaux sociaux.



photos : La Sauce Paysanne.

## COMITÉ DES FÊTES

Après deux ans d'existence, le comité des fêtes a proposé plusieurs activités : un loto en février 2026, une chasse aux œufs le jour de Pâques et le retour de la fête foraine ! Cette dernière a connu un certains succès intergénérationnel, notamment le samedi 6 juin pour la soirée moules-frites.

Les nostalgiques des fêtes de l'ascension sont satisfaits, même s'il n'y a plus de course cycliste. Les forains assez satisfaits également de cette première ont décidé de revenir l'année prochaine pour le premier week-end de juin 2027.

Cet automne la fête du jus de pomme sera reconduite vraisemblablement début octobre.

**Toutes ces activités nécessitent de l'énergie et des bras. L'équipe actuelle lance un appel à bénévoles. Il manque 6 personnes toutes générations confondues. Les retraités sont les bienvenus !**

**Si vous êtes intéressé(e)s faites en part au secrétariat de la mairie qui transmettra.**

# ADEPEV

## Association de Défense de l'Environnement du Périgord Vert

Née de la mobilisation du Collectif du Col du Moulin Blanc contre l'implantation massive de panneaux photovoltaïques dans le Nontronnais et ses alentours, l'Association de Défense de l'Environnement du Périgord Vert (ADEPEV) a officiellement vu le jour fin décembre 2025.

L'association s'est fixée des missions essentielles :

- **Dénoncer les risques et des dommages avérés** liés à l'explosion des projets de développement d'énergies renouvelables (EnR) : nuisances visuelles, sonores et électro-magnétiques, augmentation des températures, risque incendie et hydrologique, et artificialisation durable des terres agricoles.
- **Préserver les environnements naturels**, la biodiversité (faune et flore) et à la qualité de vie des riverains.
- **Élaborer des propositions alternatives** répondant aux besoins réels, et acceptées par les populations locales.
- **Défendre les intérêts collectifs** liés à la préservation de notre environnement et de notre patrimoine local.

### Plus de 450 hectares déjà menacés !

Aujourd'hui, la pression industrielle sur notre secteur est immense. Les projets répertoriés totalisent déjà plus de 450 hectares, et la liste continue de s'allonger.



### La transition énergétique oui, mais pas n'importe comment !

Nous refusons que notre environnement devienne un grand parc industriel photovoltaïque à ciel ouvert. Nous refusons de voir notre beau Périgord Vert transformé en une terre industrielle, laide et noire.

### Des rassemblements à venir sur le terrain.

Afin de sensibiliser la population et de montrer concrètement l'impact de ces projets, l'ADEPEV prépare actuellement une série de **rassemblements sur les différents sites concernés**. Ces rencontres seront l'occasion de présenter l'état des projets commune par commune et d'échanger avec les habitants.

Les dates et modalités pratiques seront communiquées très prochainement

### Rejoignez-nous et restez informés !

L'avenir de notre territoire dépend de notre mobilisation collective.

En adhérant à l'association, vous recevrez régulièrement notre infolettre, qui vous tiendra informés en priorité des dates des rassemblements et des avancées de nos actions.

Pour nous soutenir, adhérer (cotisation annuelle de 10 euros) ou obtenir des informations :

- Par courriel : [adepevasso@gmail.com](mailto:adepevasso@gmail.com) (écrivez-nous pour recevoir votre bulletin d'adhésion)
- Par courrier :  
ADEPEV - Mairie, 1, place du 19 mars 1962  
24300 Saint-Martial-de-Valette

| Communes / Lieux                                             | Superficie clôturée (en hectare) | Promoteur |
|--------------------------------------------------------------|----------------------------------|-----------|
| Nontron (Brégout)                                            | 9 ha                             | PHOTOSOL  |
| Le Bourdeix                                                  | 10 ha                            | PHOTOSOL  |
| Nontron                                                      | 21 ha                            | VALECO    |
| St-Martial-de-Valette                                        | 47 ha                            | VALECO    |
| St-Pardoux-la-Rivière                                        | 22 ha                            | VALECO    |
| Sceau-St-Angel                                               | 8 ha                             | VALECO    |
| Champagnac-de-Belair                                         | 15 ha                            | PHOTOSOL  |
| Saint-Pancrace                                               | Non Communiqué                   | RP GLOBAL |
| St-Saud-Lacoussière et Champs-Romain                         | 129 ha                           | Photosol  |
| Milhac-de-Nontron, St-Jory-de-Chalais et St-Saud-Lacoussière | 200 ha                           | Solvéo    |
| Total à ce jour des projets connus                           | >450 ha                          |           |

# L'AMICALE LAÏQUE

L'Amicale Laïque œuvre depuis de nombreuses années dans le but de permettre à l'ensemble des élèves de l'école de participer à des sorties scolaires, sans frais pour les parents.

Au cours de l'année, plusieurs actions ont été proposées pour récolter des fonds afin de financer les transports (piscine, cinéma, autres sorties), le spectacle de fin d'année et la fête de fin d'année scolaire.

Le 18 décembre, les enfants ont assisté au spectacle "Marcel et le Traîneau" proposé par la troupe Matéïs. À l'issue, le Père Noël est venu à la rencontre des enfants à chacun desquels il a offert un cadeau et un goûter.

Nous avons organisé un loto le 7 mars et nous tenons à remercier l'ensemble des personnes qui y ont participé (joueurs, donateurs, bénévoles, etc).

Dans le but d'augmenter les finances de l'Association, l'Amicale a organisé diverses actions : un vide ta chambre le 16 novembre, ainsi que plusieurs ventes (sapins, vente « 2 Noix'elles », sacs « initiatives »).

Nous remercions toutes les personnes qui s'associent à nos actions et qui participent à nos manifestations.

Amicalement,

Les membres de l'Amicale Laïque

## LA GAZETTE DU PICATAU

*Coucou, nous voici à nouveau !*

Et oui, comme vous savez, nous avons un nouveau Maire et une nouvelle équipe municipale qui ont la gentillesse de nous maintenir dans la salle du presbytère que nous avions auparavant.

Vous savez tous ce que nous faisons : cartes, jeux divers, broderie, tricot, etc.

**Nous sommes là pour créer du lien entre les personnes, se rencontrer, vibrer ensemble.**

**Nous sommes une équipe solidaire et joyeuse.**

Rejoignez-nous tous les mardis et deux jeudis par mois de 14h00 à 17h00 (hors vacances scolaires)  
Salle du Presbytère, 50 route de Chabans, à côté de l'église.

## BÉNÉVOLES pour participer à l'entretien de l'église

La Mairie recherche des personnes qui ont envie de donner un peu de leur temps libre pour redonner du lustre à notre église Saint-Martial, vieille dame du XIIème siècle. Actuellement il ne reste plus qu'une bénévole qui ouvre et ferme l'église, assure l'entretien ainsi que son fleurissement.

L'édifice qui appartient à la commune, est mis à disposition du clergé pour les cérémonies religieuses, messes, baptêmes, mariages, enterrement.

C'est certes un lieu de culte mais aussi un lieu de culture, notre église accueille régulièrement des concerts (chorales ou orchestres) en raison de son acoustique.

Toutes les bonnes volontés sont les bienvenues, croyants ou non pour participer à l'entretien de cet édifice classé qui constitue la mémoire de notre commune.

Faites vous connaître à la Mairie au 05 53 56 04 63.

# NOUVELLES ENTREPRISES

Nous saluons l'arrivée de quatre entreprises dans la commune;

**Net Solaire**, qui assure le **nettoyage des centrales photovoltaïques** sur les bâtiments agricoles, industriels ou sur les habitations.

L'entreprise s'est installée 1826, route de Mareuil dans les locaux de l'ex-carrosserie.

Les dirigeants ont souhaité étendre leur activité au nettoyage à la vapeur des toitures et des façades en créant la société **Greenyx**.

Téléphone : 09 55 89 21 52

Nous avons le plaisir de voir l'installation de l'entreprise **Thomas Liorac** au 275, de la rue du Moulin Grolhier. Naguère basée à Saint-Martin-le-Pin, cette **fabrique artisanale de peignes et accessoires en corne** est la seule du genre en France. Les commandes se font essentiellement par internet. La production reprendra au mois de juillet après l'emménagement complet du site.

Enfin la micro-entreprise **M.L. Paysagiste** est active depuis le mois de février 2026. Basée au 66, route de Sabouret, l'entreprise est spécialisée dans l'entretien des jardins, tontes de pelouses, tailles de haies.

Nous souhaitons la bienvenue à ces entreprises ainsi qu'à leurs dirigeants qui participent au dynamisme de notre commune.

## QI GONG TAI CHI Association EVE

### Une activité adaptée :

Le Qi Gong et le Tai Chi sont des techniques de gymnastiques traditionnelles chinoises datant de plus de 5000 ans.

Ce sont des exercices d'entretien physique alliant la respiration, les mouvements lents et la concentration. Ces gymnastiques conviennent aux pratiquants de tous âges et de tous niveaux, qui souhaitent, à travers ces pratiques, fortifier leur santé, se préserver des maladies et prolonger leur vie.



### Patricia Castagné

Native du Sud-Ouest, Patricia Castagné développe les activités du Qi gong Tai chi dans le Périgord vert depuis 3 ans.

Ancienne soignante pendant 20 ans, elle enseigne depuis 18 ans les disciplines du Qi gong, Tai chi (Dao Yin Yang sheng gong) pour mieux gérer le stress et les maux.

Ces techniques sont reliées à la médecine traditionnelle chinoise au même titre que l'acupuncture, le massage, la diététique et la pharmacopée.

Educateur sportif, elle se forme avec des maîtres chinois, Maître Liu Dong, Li He (Ecole Ling Gui), et Zhang Jian (Ecole Kunming). Elle complète ses formations en médecine énergétique chinoise (Ecole Sfere) et de sophrologue.

En pratique : Salle-des-fêtes de St-Martial-de-Valette  
lundi 10h-11h15 ; mercredi 18h15-19h30  
Ateliers et stages ponctuels  
06 98 83 35 10 - energie.vie.equilibre@gmail.com



# LYDIE CÔTE

## Une administrée mise à l'honneur



Le samedi 7 mars au matin, le gymnase départemental de Piégut-Pluviers a été officiellement dénommé "Lydie Côte" par le président du Conseil départemental, Germinal Peiro, en présence de nombreux élus ainsi que d'un très grand nombre d'anciens élèves de Lydie Côte.

Lydie a été professeure d'éducation physique et sportive au sein du collège pendant près de 38 ans et a grandement œuvré à l'évolution du club de handball local "La Piégutaine".

En effet dans les années 70, à une période où la pratique sportive féminine rencontre encore de nombreux obstacles, Lydie Côte parvient à convaincre les dirigeants du club d'ouvrir une section handball féminin. Devenue dirigeante de cette section, elle y a inculqué un esprit de transmission et d'intégration. Pilier de la vie locale de par son engagement bénévole, Lydie Côte a également, en tant qu'enseignante, marqué des générations d'élèves dont certains ont accédé au haut niveau.

C'est aujourd'hui à cet engagement et à sa détermination à transmettre les valeurs de combativité et de solidarité qu'elle a l'honneur de voir cet équipement sportif porter son nom.

Merci à Lydie pour cette journée, avec une pensée pour Henry Côte notre ancien 1er adjoint.

## APPEL À VOLONTAIRES

### Porte-drapeau

Après l'arrivée d'Iris qui a fait ses débuts de porte-drapeau lors des cérémonies du 8 mai 2026, nous recherchons un second volontaire pour remplir cette tâche. Mais en quoi consiste la mission du porte-drapeau ?

Les porte-drapeaux sont des bénévoles, anciens combattants ou non, assurant lors des cérémonies officielles nationales et locales le service du port du drapeau tricolore de leur association.

Hautement symbolique, la mission de porte-drapeau est de rendre hommage, au nom de la Nation française, aux combattants et aux disparus, civils comme militaires.

La présence du porte-drapeau rehausse à cet égard l'éclat et la solennité des événements liés au calendrier "Défense et Mémoire".

#### Conditions :

- **Âge** : aucune condition d'âge n'est exigée pour l'exercice de cette mission (même si les porte-drapeaux ont souvent plus de 14 ans). Il faut être désigné par une association d'anciens combattants ou par sa commune ce qui sera le cas pour Saint-Martial-de-Valette.

- **Disponibilité** lors des cérémonies nationales et/ou locales, à l'occasion des journées nationales ou des commémorations mémorielles, dont certaines ont lieu des jours fériés (11 novembre et 8 mai par exemple) ou qui se déroulent les week-ends.

- **Connaître** pleinement le symbole, l'histoire, la mémoire et les valeurs incarnées par le drapeau tricolore porté.

- **Exercer** sa mission avec dignité et constance.

- **Maîtriser** le protocole des cérémonies patriotiques (gestes, attitude, présentation et tenue soignées).

Si vous êtes intéressé(e)s n'hésitez pas à envoyer votre candidature à la mairie de Saint-Martial-de-Valette, par mail : [mairie.stmartialvalette@orange.fr](mailto:mairie.stmartialvalette@orange.fr) ou en la déposant au secrétariat.



### **Mairie de Saint-Martial-de-Valette**

1 place du 19 mars 1962, 24300 Saint-Martial de Valette

05 53 56 04 63

[mairie.stmartialvalette@orange.fr](mailto:mairie.stmartialvalette@orange.fr)

Horaires :

Du Lundi au Mardi : de 8h00 à 12h30 et de 13h30 à 16h45

Mercredi : 8h00 à 12h00

Jeudi : 8h00 à 12h30 – Fermé au public l'après midi

Vendredi : de 8h00 à 12h30 et de 13h30 à 16h45

**[www.saint-martial-de-valette.fr](http://www.saint-martial-de-valette.fr)**

